



# SIVOM D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES D'ANGY, BALAGNY, BURY ET MOUY

---

## RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 5 AVRIL 2017, 18 h 00

### PROCÈS-VERBAL

**L'an deux mille dix-sept, le cinq avril à dix-huit heures,**

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 30 mars 2017,

S'est réuni au SIVOM d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement des Communes d'ANGY, BALAGNY, BURY et MOUY, sous la Présidence de Monsieur Réginald THÉROUDE.

Étaient présents :

M. THÉROUDE, Président ; Mrs MARTIN, DENIS et BOURGEOIS, Vice-Présidents ; Mmes NOURY et GUILLOU titulaires ; M. GRAMMOND suppléant

Étaient absents excusés :

Mme DELAFONTAINE et M. BELVAL titulaires ; Mrs VERHOESTRAETE, MALBRANC et TIAR suppléants

Assistaient à la réunion :

Mmes VERHOESTRAETE et VANDROMME et M. CRÉPY suppléants

Secrétaire de séance : M. MARTIN

---

Avant d'entamer la réunion, le Président informe avoir été avisé par la Mairie d'ANGY de la démission de son Conseiller Municipal Monsieur Christophe GAINÉ, qui était délégué suppléant au SIVOM. Sera transmise la délibération désignant son remplaçant.

---

**Procès-verbal de la réunion du 22 décembre 2016 :**

N'appelant aucune observation, tant sur le fond que sur la forme, ce P.V. est adopté à l'unanimité.

---

**N° 1 / INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS**

Les indemnités de fonction des élus sont calculées en appliquant un taux à l'indice brut terminal de rémunération de la fonction publique.

Cet indice terminal est passé de 1015 à 1022 le 1<sup>er</sup> février dernier et passera à 1028 au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce qui rend caduc notre délibération n° 9/05/2014 du 5 mai 2014 qui avait arrêté, comme suit, les indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents ayant reçu délégations :

De 10.000 à 19.999 hab.	TAUX MAXIMAL (en % de l'indice 1015)
Président	21,66
Vice-Président	8,66

Le Comité Syndical, toutes explications reçues,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, DÉCIDE d'attribuer au Président et à ses trois Vice-Présidents ayant reçu des délégations, des indemnités de fonctions maximales calculées de la façon suivante :

De 10.000 à 19.999 hab.	TAUX MAXIMAL de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
Président	21,66%
Vice-Président	8,66%

## **2°/ RÉGIME INDEMNITAIRE**

Le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 a entraîné le reclassement des agents de catégorie C au 1<sup>er</sup> janvier dernier.

Le grade d'un de nos agents ayant ainsi évolué, il convient de modifier l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) qui lui est versée dans le cadre de son régime indemnitaire.

Le Comité Syndical, à l'unanimité,  
CRÉE une Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.), avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour régularisation, par référence à celle prévue par le décret n° 2002-61 au profit des personnels suivants, selon les montants de référence annuels réglementaires en vigueur et les coefficients multiplicateurs votés ci-après :

GRADE	Montant de référence annuel réglementaire (indexé sur la valeur du point d'indice applicable à la fonction publique)	Coefficient multiplicateur voté (entre 0 et 8)
Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	472,48 € (valeur indicative au 01/07/2016) 475,32 € (valeur indicative au 01/02/2017)	8

## **3°/ MISE EN SERVICE DU FORAGE F7**

Compte-tenu de l'état des deux forages qui alimentent actuellement en eau potable les usagers du SIVOM D'ABBM, il est nécessaire de demander à l'Agence Régionale de la Santé une autorisation provisoire d'exploitation de notre nouveau forage de St Claude à BURY.

Cette demande est possible grâce aux résultats quantitatifs et qualitatifs réalisés après la création du forage mais aussi grâce à l'excellente protection naturelle de la ressource.

L'autorisation définitive n'interviendra qu'une fois l'enquête publique pour le périmètre de protection achevée et le Dossier Loi sur l'Eau validé par les autorités compétentes.

Le Comité Syndical, toutes explications reçues, AUTORISE le Président à demander l'autorisation provisoire d'exploitation du nouveau Forage F7.

## **4°/ VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016**

Le détail des crédits budgétisés et consommés durant l'exercice 2016, pour chacun des 3 budgets syndicaux, ont été adressés à nos délégués avec leur convocation à la présente réunion.

. Le Budget Général (M14) présente, comme chaque année, un résultat nul :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	146 041.28 €	146 041.28 €			146 041.28 €	146 041.28 €
Totaux	146 041.28 €	146 041.28 €			146 041.28 €	146 041.28 €
Résultat de clôture (=CA)						

. Le Budget annexe EAU (M49) présente un déficit cumulé, toutes sections, de 141.647,05 €. À noter que, sur l'opération du forage, restent à percevoir les aides de l'Agence de l'Eau (plus de 290.000 € de subventions et 76.000 € « d'avances » (= prêts à taux 0) ainsi que 47.000 € de reversement de TVA par le délégataire sur des dépenses déjà réalisées :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés (1)		259 644.12 €	473 507.30 €		473 507.30 €	259 644.12 €
Opérations de l'exercice	176 693.15 €	317 723.65 €	1 810 325.74 €	1 741 511.37 €	1 987 018.89 €	2 059 235.02 €
Totaux	176 693.15 €	577 367.77 €	2 283 833.04 €	1 741 511.37 €	2 460 526.19 €	2 318 879.14 €
Résultat de clôture (=CA)		<b>400 674.62 €</b>	<b>542 321.67 €</b>		<b>141 647.05 €</b>	

. Le Budget annexe ASSAINISSEMENT (M49), quant à lui, notre programme pluriannuel n'étant pas démarré, présente un excédent cumulé, toutes sections, de 4.428.076,26 € :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés (1)		1 850 164.71 €		2 139 194.93 €		3 989 359.64 €
Opérations de l'exercice	660 386.24 €	1 098 849.82 €	546 006.92 €	546 259.96 €	1 206 393.16 €	1 645 109.78 €
Totaux	660 386.24 €	2 949 014.53 €	546 006.92 €	2 685 454.89 €	1 206 393.16 €	5 634 469.42 €
Résultat de clôture (=CA)		<b>2 288 628.29 €</b>		<b>2 139 447.97 €</b>		<b>4 428 076.26 €</b>

Une fois les 3 Comptes Administratifs 2016 présentés, Monsieur THÉROUDE confie la présidence de la séance à Monsieur DENIS, Vice-Président, et se retire de la salle de réunion.

Monsieur André DENIS demande alors aux délégués, pour chacun des trois CA 2016 du SIVOM, s'ils ont des remarques ou des questions ? Dans la négative, Monsieur DENIS passe au vote de ces 3 Comptes Administratifs qui sont adoptés comme suit :

	M14	EAU	ASSAINISSEMENT
Abstentions :	0	0	0
Contre :	0	0	0
Pour :	6	6	6

Monsieur THÉROUDE est invité à rejoindre la séance, Monsieur DENIS lui fait part des résultats des votes.

Monsieur THÉROUDE remercie l'Assemblée et reprend la présidence de la réunion.

#### **N° 5 / APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016**

Les Conseillers avaient reçu avec leur convocation les tableaux extraits des 3 Comptes de Gestion 2016 dressés par la Trésorière (A1 états II-1 et II-2), joints en annexe.

Il est donné lecture de ces documents qui concordent aux Comptes Administratifs du SIVOM.

LE COMITE APPROUVE, à l'unanimité, les Comptes de Gestion 2016 des Budgets Général, Eau et Assainissement dressés par la Trésorière de MOUY.

#### **N° 6 / AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016**

Il convient maintenant de décider de l'affectation des résultats de clôture 2016 aux Budgets Primitifs 2017.

Après étude et discussion, LE COMITÉ DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter les résultats 2016 des 3 budgets syndicaux comme suit :

##### **BUDGET M14 :**

Le résultat cumulé de fonctionnement étant nul et n'ayant pas de résultat en investissement, il n'y a pas d'affectation de résultat.

##### **BUDGET EAU :**

Déficit cumulé d'investissement :	542.321,67 €	→ compte D.I. 001
Excédent cumulé de fonctionnement :	400.674,62 €	→ compte R.I. 1068 pour absorber le déficit d'investissement

##### **BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Excédent cumulé d'investissement :	2.139.447,97 €	→ compte R.I. 001
Excédent cumulé de fonctionnement :	2.288.628,29 €	→ compte R.F. 002

#### **N° 7 / VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017**

Avant de passer à l'étude des Budgets Primitifs 2017 qui avaient adressés avec la convocation à la présente réunion et qui ont depuis été étudiés par la Commission de Finances, le Président présente à l'organe délibérant un point sur les engagements pluriannuels envisagés et ses orientations budgétaires sur son budget général et ses budgets annexes.

Il est pris connaissance des 3 projets de Budgets Primitifs 2017 et des modifications apportées en Commission de Finances.

Monsieur le Président précise que les crédits pour le renforcement du réseau d'eau potable de la Route de Clermont à ANGY sont retirés du BP mais s'engage à les réinscrire en 2018 : en effet, ce programme est reporté depuis un moment pour attendre le projet d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées. Et cette rue est programmée pour la phase 2 (2018-2019).

Ayant répondu à toutes les questions et remarques des Conseillers, le Président leur demande de bien vouloir se prononcer sur l'adoption des trois BP 2017 du SIVOM.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, VOTE les 3 budgets primitifs 2017 tels que présentés :

<b>BUDGET GÉNÉRAL</b>		
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	Crédits de report 2016	0,00 €
	Propositions nouvelles	0,00 €
	<b>TOTAL D.I.</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	Crédits de report 2016	0,00 €
	Propositions nouvelles	0,00 €
	<b>TOTAL R.I.</b>	<b>0,00 €</b>
<b>DÉPENSES D'EXPLOITATION</b>	Propositions nouvelles	<b>169.510,00 €</b>
<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>	Propositions nouvelles	<b>169.510,00 €</b>
<b>BUDGET EAU</b>		
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	Crédits de report 2016	1.311.700,00 €
	Propositions nouvelles	3.896.146,67 €
	<b>TOTAL D.I.</b>	<b>5.207.846,67 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	Crédits de report 2016	402.027,40 €
	Propositions nouvelles	4.805.819,27 €
	<b>TOTAL R.I.</b>	<b>5.207.846,67 €</b>
<b>DÉPENSES D'EXPLOITATION</b>	Propositions nouvelles	<b>317.800,00 €</b>
<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>	Propositions nouvelles	<b>317.800,00 €</b>
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>		
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	Crédits de report 2016	524.000,00 €
	Propositions nouvelles	15.454.461,00 €
	<b>TOTAL D.I.</b>	<b>15.978.461,00 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	Crédits de report 2016	21.212,00 €
	Propositions nouvelles	15.957.249,00 €
	<b>TOTAL R.I.</b>	<b>15.978.461,00 €</b>
<b>DÉPENSES D'EXPLOITATION</b>	Propositions nouvelles	<b>3.672.628,29 €</b>
<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>	Propositions nouvelles	<b>3.672.628,29 €</b>

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

. **POINT SUR LE CHANTIER DU NOUVEAU FORAGE F7** : comme vu plus tôt, le SIVOM demande une autorisation provisoire d'exploitation du forage, qui devrait être mis en service début mai.

L'électricité et la ligne téléphonique étant opérationnelles, les équipements électroniques, de communication avec le réservoir de MOUY, d'anti-intrusion et de télésurveillance ont pu être posés et testés.

La formation de l'exploitant SUEZ EAU sur ces équipements est en cours.

Ce matin avaient lieu les prélèvements par le laboratoire en charge des analyses.

L'inauguration sera organisée une fois l'autorisation définitive d'exploitation reçue.

. **POINT SUR LE PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DES 4 COMMUNES** : les marchés subséquents de la Phase 1 ont été lancés ainsi en début d'année :

- Réhabilitation des réseaux
- Extension des réseaux sur MOUY
- Extension des réseaux sur ANGY, BALAGNY et BURY
- Sous-vide

Ces marchés ont été attribués et notifiés, les demandes de financement ont été déposées auprès du Département et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Ce sont les réponses attendues qui donneront le point de démarrage de l'opération.

Monsieur BOURGEOIS attire l'attention sur la vigilance à apporter au phasage compte-tenu des travaux de requalification prévus sur la Place Cantrel qui entraînent déviation et changement de sens de circulation en ville.

Le Président insiste sur l'importance de la période de préparation pour coordonner au mieux les chantiers.

Notre maître d'œuvre a commencé à préparer la consultation de la Phase 2. Elle devrait être lancée courant juin afin de pouvoir déposer les demandes d'aides financières en octobre.

. **POLLUTION DU THÉRAIN** : la rivière le Thérain est polluée depuis quelques semaines par la station d'épuration de BEAUVAIS. Cette pollution serait sans danger pour les organismes vivants mais il serait recommander de laver les enfants s'ils venaient à tomber dans l'eau. De même, la pêche n'est pas interdite mais il serait déconseillé de manger le poisson provenant de la rivière.

. **REFOULEMENT BALAGNY** : par le passé, par temps de forte pluviométrie, avaient été constatés des débordements du réseau de refoulement par un tampon se situant à hauteur du panneau de sortie de BALAGNY direction MOUY. Cette fois le couvercle s'est levé alors qu'il ne pleuvait pas. L'information va être transmise à l'exploitant.

---

L'ordre du jour étant épuisé, le Président fait un tour de table. Les Élus déclarent n'avoir rien à ajouter.

**Séance levée à 19 h 10**

---